

Formation CFGA



POUR QUI ?

- ✓ Tout membre d'une association âgé de plus de 16 ans,
- ✓ Bénévoles désireux d'assumer des responsabilités au sein d'une association.

DANS QUEL BUT ?

- ✓ Maîtriser l'évolution et l'environnement associatif,
 - ✓ Savoir conduire un projet associatif,
- ✓ Savoir mobiliser et négocier autour du projet associatif,
- ✓ Maîtriser les outils de pilotage de l'association.

DE QUELLE MANIÈRE ?

- ✓ Sessions de formation théorique en groupes de 5 à 10 stagiaires :
 - 8 fois par mois, sur 2,5 mois pour les sessions du soir,
 - ou 1 semaine complète pour les sessions intensives.
- ✓ Formation composée de 6 modules.

Module 1	Les fondamentaux de la loi 1901 et ses applications dans le monde d'aujourd'hui	3h
Module 2	Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics	3h
Module 3	Compétence en matière d'organisation et de gouvernance; la gestion organique d'une association	8h
Module 4	Compétence en matière d'obligations comptables, fiscales et sociales de l'association	8h
Module 5	Compétence en matière de ressources humaines	8h
Module 6	Compétence en matière de gestion de projet associatif	8h

A QUEL PRIX ?

- ✓ 60 € TTC / module de 8h
- ✓ 30 € TTC / module de 3h
- ✓ Soit 300 € TTC pour l'ensemble de la formation théorique.
- ✓ Le CDVA, sous couvert du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, aide la formation à hauteur de 23 € par jour.
Pour faire la demande de subvention, connectez vous sur :
<http://www.service-public.fr/formulaires/pdf/12156v02.pdf>



Pour obtenir le CFGA, il est obligatoire de suivre l'ensemble de la formation théorique et de la compléter par une formation pratique de 20 journées dans une association déclarée.

Pour en savoir plus
n'hésitez pas à contacter
Isabelle au :

04 72 85 63 45

BULLETIN D'INSCRIPTION



CALENDRIER DES SESSIONS 2009

Session du soir :

- 1ère session :
- Module 1 : 24 septembre (18h30 - 21h30)
- Module 2 : 01 octobre (18h30 - 21h30)
- Module 3 : 05 - 06 - 12 et 15 octobre (18h30 - 20h30)
- Module 4 : 19 - 21 - 26 et 27 octobre (18h30 - 20h30)
- Module 5 : 02 - 03 - 09 et 10 novembre (18h30 - 20h30)
- Module 6 : 07 - 08 - 14 et 15 décembre (18h30 - 20h30)

Sessions intensives :

Semaine du 22 au 26 juin (9h- 18h)
Semaine du 26 au 30 octobre (9h- 18h)

Modalités d'annulation d'un module:

•Par Clymats d'entreprises:

Nous nous réservons le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est insuffisant. Dans ce cas, les personnes inscrites sont averties au plus tard 4 jours avant le début de la formation. Si un module est déprogrammé, la somme versée sera remboursée.

•Par le participant:

En cas d'inscription non annulée 4 jours avant le début du module, les droits versés restent acquis.

Bulletin à retourner avec le règlement à :

Clymats d'entreprises

93 rue du Bourbonnais - 69009 Lyon

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail :
- Je m'inscris au(x) module(s) suivant(s): (cocher les cases souhaitées)

Modules	1	2	3	4	5	6
1ère session du soir						
2ème session du soir						
Session intensive						

- Je joins au bulletin d'inscription, un chèque libellé à l'ordre de « Clymats d'entreprises » d'un montant de :

..... Euros

